

CAISSE DES ECOLES
Séance du 29 mars 2022

Compte-rendu

Ouverture de la séance à 13h30

Points abordés

- Budget Primitif 2022.
Le Budget primitif 2022 est validé à l'unanimité.

Questions diverses

Les besoins en fournitures scolaires et en matériel pédagogique des maternelles sont différents des élémentaires. Il est proposé lors du prochain marché public que l'enveloppe de 29 € accordés par élève fasse l'objet d'une répartition favorisant les achats de petits matériels de fonctionnement pour les maternelles. Le cahier des charges sera revu pour l'acquisition des ouvrages non scolaires auprès des éditeurs.

Il est rappelé que la dépense relative aux produits pharmaceutiques est incluse dans l'enveloppe budgétaire des fournitures scolaires et du matériel pédagogique.
La dotation de 1 € supplémentaire pourrait se faire, il est demandé aux directeurs de faire une évaluation annuelle de produits pharmaceutiques tenant compte de la taille de chaque école.

L'inspection souhaite que l'année prochaine, la dotation budgétaire des ouvrages de bibliothèque des classes dédoublées soit affectée aux Centre de Ressources.

La séance est levée à 14h30.

LE PRESIDENT



Mémouna PATEL